

Le service volontaire européen

Parmi les activités du **Programme Jeunesse en action**, la plus connue est le **Service volontaire européen (SVE)**. Il permet aux **jeunes, individuellement ou en groupe, de participer de manière volontaire à des activités non lucratives** (associations, collectivités territoriales...) dans les pays membres de l'Union européenne (UE) ou bien dans les pays partenaires de l'UE.

Qui peut participer au SVE ?

- Il faut avoir entre **17 et 30 ans**.
- Il faut **résider légalement dans un pays participant au programme**.
- **pas de critère de diplôme** ou de niveau de formation requis.
- Attention ! Le SVE ne peut remplacer un travail salarié. Il n'est pas possible de suivre des études ou de travailler à temps partiel.

Durée du SVE

Il y a deux types de SVE:

- Le projet SVE à long terme : il dure de **2 à 12 mois**. Il ne peut être effectué qu'une seule fois.
- Le projet SVE à court terme : il est **uniquement réservé aux jeunes ayant moins d'opportunité** (problème de handicap, difficulté socio-économique). Il est possible de faire un SVE à long terme après cette première expérience.

Démarches

Pour partir en SVE il faut:

- **Prendre contact avec une organisation d'envoi**.
- **Trouver le bon projet d'accueil**. Cette démarche doit se faire en partenariat avec l'organisation d'envoi impliqué dans le SVE. Celle-ci s'occupe des démarches administratives en vous aidant pour trouver et monter un projet.

- **Déposer une demande de subvention** faite par le futur volontaire et les 2 organismes d'envoi et d'accueil.
- Attention les délais peuvent atteindre 5 ou 6 mois avant de partir !

Financement

- Le SVE est gratuit pour les volontaires.
- La Commission européenne finance le programme grâce à des subventions.

La subvention couvre :

- Un transport aller-retour
- La restauration
- L'argent de poche
- L'hébergement
- Les quatre formations obligatoires
- La couverture santé
- L'animation linguistique
- Les frais de visa et de vaccination si nécessaire

Assurance

Les volontaires bénéficient pour leur protection sociale d'une assurance de groupe contractée directement par la Commission européenne, couvrant maladie, accident, frais liés à une grossesse, décès, invalidité, rapatriement et responsabilité civile.

Reconnaissance du programme

- Le **Youthpass reconnaît l'expérience d'apprentissage du SVE.**

Pays éligibles

Pays du programme :

- 28 États membres de l'Union européenne.
- Pays participants de l'AELE membres de l'EEE (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse).
- Pays candidats à l'adhésion à l'UE (Turquie.)

Pays partenaires :

- Europe du Sud-Est: Albanie, Bosnie-et-Herzégovine, ancienne République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Serbie, Kosovo (selon la Résolution des Nations Unies 1244/1999).
- Europe orientale et Caucase: Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldova, Fédération de Russie, Ukraine.
- Pays partenaires de la région méditerranéenne: Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Autorité palestinienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, Syrie, Tunisie.

Contact à Amiens:

Groupe d'Appui et de Solidarité – GAS :

responsable : Marine Pinet

Château de Montières, 142 rue Baudoin d'Ailly, 80000 Amiens

tél: 03 22 44 07 71 / 06 46 31 84 24

mail: gas@gas-asso.fr / sve@gas-asso.fr

Les demandes de départ en volontariat devront être soumises}} à l'agence nationale "Jeunesse en action" lors de trois appels à projets {{au plus tard}} à la date du round choisie. Les dates limites sont désormais sont :

- **le 17 mars 2014** : pour les projets débutant entre le 17 juin et le 31 décembre 2014.
- **le 30 avril 2014** : pour les projets débutant entre le 1er août 2013 et le 28 février 2015.
- **le 1er octobre 2014** : pour les projets débutant entre le 1er janvier 2015 et le 30 septembre 2015.

Un aide pour votre lettre de motivation

La réalisation d'une expérience internationale est un enrichissement tant personnel que culturel et professionnel. Le séjour étant un moment privilégié de formation, il est important de bien s'y préparer.

- Commencez par évaluer vos motivations !

Le projet doit refléter une passion, une envie profonde, un rêve que vous voulez réaliser. Cette motivation est non seulement la meilleure garantie de rester déterminé tout au long de votre aventure, mais elle sera aussi le premier critère sur lequel vous serez évalué. C'est pourquoi il importe avant toute chose d'analyser les motivations qui vous poussent à agir. Essayer de répondre à ces quelques questions qui serviront de trame à votre lettre de présentation :

- Pourquoi avez-vous choisi ce projet ?

- Expliquez le pourquoi de votre idée, d'où vient-elle ?

- passions
- concours de circonstances
- possibilité de se prouver que l'on peut réaliser quelque chose
- nouveau démarrage dans la vie
- réaliser un rêve...

- Que cherchez-vous à travers ce projet ?

- être en contact avec un public
- vous rendre utile
- obtenir une reconnaissance personnelle et/ou professionnelle
- travailler en équipe
- prendre des initiatives
- pouvoir mettre en pratique vos savoirs

Avoir les idées claires sur ce que l'on veut entreprendre, c'est pouvoir répondre rapidement et précisément à une question très simple : « Et pourquoi ce projet ? »